

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



Feuille de Présence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Nom, prénom usuel, domicile des associés / Dénomination sociale, siège social des associés	Nombre de parts	Nom, prénom usuel, domicile des mandataires	Signature
Louis LEPINE Les Noyers 36110 Bretagne	180.000		DocuSigned by: <i>Louis LEPINE</i> D0E2F46B69DC428...
Yoann CUAZ 10, allée des Iris 36130 Déols	180.000		Signé par : <i>Yoann CUAZ</i> 012F4D05663749B...
Jean-Philippe GONTIER 34, rue de l'Ourcq 75019 Paris	90.000		DocuSigned by: <i>JEAN-PHILIPPE GONTIER</i> 0325619F4B884F4...
TOTAL	450.000		

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 3 associés présents ou représentés, porteurs de 450.000 parts, exprimant un nombre égal de voix.

DocuSigned by:
Louis LEPINE
D0F2F46B69DC428...

Signé par :
Yoann CUAZ
012F4D05663749B...

DocuSigned by:
JEAN-PHILIPPE GONTIER
0325619F4B884E4...

Les Cogérants

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAURoux**

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



Rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société

Messieurs,

Nous nous sommes réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, nous puissions examiner les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024** et nous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Il nous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à notre approbation.

Nous précisons que les comptes de notre société, soumis ainsi à notre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître **un bénéfice de 104.012,29 €uros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I. RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Voir tableau ci-joint.

II. ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

III. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement de telle nature n'est à signaler.

Soldes Intermédiaires de Gestion

1FOGENIE

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	1 005 880,39	1 122 345,36	-116 465	-10,37
- Cout direct d'achat	756 053,42	804 620,85	-48 567	-6,03
+/- Variation du stock de marchandises	10 441,54	51 402,59	-40 961	-79,68
Marge commerciale (I)	239 385,43	266 321,92	-26 936	-10,10
<i>Taux de marge commerciale</i>	<i>23,80 %</i>	<i>23,73 %</i>		
+ Production vendue	524 108,74	496 657,13	27 451	5,53
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	524 108,74	496 657,13	27 451	5,53
- Matières premières et approvisionnements consommés	117,02	91,75	26	28,57
- Sous traitance directe	42 233,52	38 927,88	3 306	8,49
Marge brute sur production (II)	481 758,20	457 637,50	24 121	5,27
<i>Taux de marge brute sur production</i>	<i>91,92 %</i>	<i>92,14 %</i>		
Marge brute globale (I + II)	721 143,63	723 959,42	-2 816	-0,38
<i>Taux de marge brute globale</i>	<i>47,13 %</i>	<i>44,72 %</i>		
- Services extérieurs et autres charges externes	192 675,89	193 283,28	-608	-0,30
Valeur ajoutée produite	528 467,74	530 676,14	-2 209	-0,41
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	<i>34,54 %</i>	<i>32,78 %</i>		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	19 317,91	16 679,98	2 638	15,82
- Salaires et traitements	295 215,94	273 030,85	22 185	8,13
- Charges sociales	93 143,39	80 872,16	12 271	15,17
Excédent brut d'exploitation	120 790,50	160 093,15	-39 303	-24,54
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>7,89 %</i>	<i>9,89 %</i>		
+ Reprises sur amortissements et provisions	11 655,66	4 575,12	7 080	154,75
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 955,95	6 606,72	-651	-9,84
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant		14 105,59	-14 105	-100,00
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	16,60	715,54	-699	-97,75
- Autres charges de gestion courante	304,31	5 666,20	-5 362	-94,62
+ Transfert de charges d'exploitation	6 000,00	12 262,13	-6 262	-51,06
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	132 202,50	151 267,43	-19 065	-12,59
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>8,64 %</i>	<i>9,34 %</i>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	4 826,49	2 420,42	2 406	99,42
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	40,09		40	N/S
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 134,22	1 929,90	-795	-41,20
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	135 934,86	151 757,95	-15 823	-10,42
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	<i>8,88 %</i>	<i>9,37 %</i>		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	352,55	3 689,91	-3 337	-90,45
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	873,12	10 475,60	-9 602	-91,66
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-520,57	-6 785,69	6 265	92,34
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	31 402,00	33 682,00	-2 280	-6,76
Résultat Net Comptable	104 012,29	111 290,26	-7 278	-6,53
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	<i>6,80 %</i>	<i>6,87 %</i>		

IV. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Participation dans la SCI 1VESTIM, ayant son siège au 388, avenue de La Châtre à CHÂTEAUROUX (36000) à hauteur d'une somme totale de Quatre cents (400) €uros au 31 décembre 2024.

VI. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous trouverons par ailleurs le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce et dont nous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

VII. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que nous pouvons le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de Cent quatre mille douze €uros et Vingt-neuf centimes (104.012,29).

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, comme suit :

- Réserve légale 15.000,00 €uros
S'élevant désormais à 45.000,00 €uros
- Report à nouveau 0,00 €uros
S'élevant désormais à 0,00 €uros
- Réserves facultatives 89.012,29 €uros
S'élevant désormais à 162.533,76 €uros

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) €uros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 132.533,76 €uros et les capitaux propres à 627.533,76 €uros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,1 Euro par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2025.

VIII. DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Années	Distribution brute globale	Distribution brute par action	Prélèvement Forfaitaire Unique 30%	Distribution nette globale	Distribution nette par action
2022	30.000 €	0,10 €	9.000 €	21.000 €	0,07 €
2023	30.000 €	0,10 €	9.000 €	21.000 €	0,07 €
2024	30.000 €	0,10 €	9.000 €	21.000 €	0,07 €

IX. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

X. CONCLUSION

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent notre approbation et que nous donnerons à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel nous avons à nous prononcer.

DocuSigned by:
Louis LEPINE
D0F2F46B69DC428...

Signé par :
Yoann WAZ
012F4D05663749B...

DocuSigned by:
JEAN-PHILIPPE GONTIER
0325619F4B884E4...

Les Cogérants

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX**

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce

Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs,

Nous avons l'honneur de présenter le rapport prévu par l'article L 233-19 du Code de Commerce relatif aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé :

PREMIERE CONVENTION

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à Trois cent soixante-quinze Euros (375 €) ;

DEUXIEME CONVENTION

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à Six mille six cent quarante-deux Euros (6.642 €) ;

TROISIEME CONVENTION

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Jean-Philippe GONTIER au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à Six cent quatre-vingt-huit Euros (688 €) ;

QUATRIEME CONVENTION

La rémunération attribuée à Monsieur Yoann CUAZ, cogérant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à Quarante-deux mille neuf cent soixante-quatorze Euros et Soixante-deux centimes (42.974,62 €) ;

CINQUIEME CONVENTION

La rémunération attribuée à Monsieur Louis LEPINE, cogérant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à Cinquante-et-un mille quatre cent trente-deux €uros et Trente-huit centimes (51.432,38 €) ;

SIXIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations sociales obligatoires «RSI» de Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à Quatorze mille huit cent trente-six €uros (14.836 €) ;

SEPTIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations sociales obligatoires «RSI» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à Dix-sept mille trois cent deux €uros (17.302 €) ;

HUITIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations facultatives «ALPTIS» de Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à Cinq mille cinquante €uros et Quarante-et-un centimes (5.050,41 €) ;

NEUVIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations facultatives «ALPTIS» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à Mille neuf cent un €uros et Cinquante-six centimes (1.901,56 €) ;

DIXIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations facultatives «GENERALI» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à Mille sept cent quatre-vingt-dix-huit €uros et Soixante-huit centimes (1.798,68 €) ;

ONZIEME CONVENTION

Les prestations réalisées par la société INVEST IN CONSULTING au titre de la convention de prestation de services conclue avec la société 1FOGENIE au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 se sont élevées à Vingt-deux mille neuf cent soixante-dix-neuf €uros et Quarante centimes (22.979,40 €) ;

Conformément à la loi, les conventions ci-dessus sont soumises à notre approbation, la personne intéressée ne pouvant prendre part au vote.

DocuSigned by:
Louis LEPINE
D0F2F46B69DC428...

Signé par :
Yoann CUAZ
012F4D05663749B...

DocuSigned by:
JEAN-PHILIPPE GONTIER
0325619F4B884E4...

Les Cogérants

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX**

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



Texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, qui s'élève Cent quatre mille douze Euros et Vingt-neuf centimes (104.012,29), comme suit :

- | | |
|--|-----------------|
| • Réserve légale | 15.000,00 Euros |
| S'élevant désormais à 45.000,00 Euros | |
| • Report à nouveau | 0,00 Euros |
| S'élevant désormais à 0,00 Euros | |
| • Réserves facultatives | 89.012,29 Euros |
| S'élevant désormais à 162.533,76 Euros | |

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) Euros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 132.533,76 Euros et les capitaux propres à 627.533,76 Euros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-

dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,1 Euros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2025.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, prend acte des observations qui y sont portées et les approuve.

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAURoux**

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



Proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice 2024

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide l'affectation suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : Bénéfice 104.012,29 €uros

Affectation

- Autres réserves 15.000,00 €uros
- Autres réserves 89.012,29 €uros

TOTAUX 104.012,29 €uros

CAPITAUX PROPRES AVANT DISTRIBUTION 657.533,76 €uros

- Dividendes 30.000,00 €uros

CAPITAUX PROPRES APRES DISTRIBUTION 627.533,76 €uros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

DocuSigned by: Certifié conforme

JEAN-PHILIPPE GONTIER

0325619F4B884E4...

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAURoux

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

**L'An Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Trente Juin,
A Vingt heures,**

Les associés de la société **1FOGENIE**, société à responsabilité limitée au capital de 450.000 €uros, dont le siège social est au 388, avenue de La Châtre à CHÂTEAURoux (36000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHÂTEAURoux sous le numéro 790 909 030, se sont réunis audit siège sur la convocation verbale de la gérance, les associés étant d'accord sur cette forme de convocation.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe GONTIER, co-gérant de la société.

Sont présents :

- **Monsieur Louis LEPINE**
à concurrence de Cent Quatre Vingt Mille parts
numérotées de 1 à 180.000 inclus, ci 180.000 Parts
- **Monsieur Yoann CUAZ**
à concurrence de Cent Quatre Vingt Mille parts
numérotées de 180.001 à 360.000 inclus, ci 180.000 Parts
- **Monsieur Jean-Philippe GONTIER**
à concurrence de Quatre Vingt Dix Mille parts
numérotées de 360.001 à 450.000 inclus, ci 90.000 Parts

Total des parts composant le capital social 450.000 Parts

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions dans les conditions légales.

Le Président dépose sur son bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les rapports de la gérance ;

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président indique à l'assemblée que les documents légaux ont été remis en mains propres quinze jours francs avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, qui s'élève Cent quatre mille douze Euros et Vingt-neuf centimes (104.012,29), comme suit :

- | | |
|--|-----------------|
| • Réserve légale | 15.000,00 Euros |
| S'élevant désormais à 45.000,00 Euros | |
| • Report à nouveau | 0,00 Euros |
| S'élevant désormais à 0,00 Euros | |
| • Réserves facultatives | 89.012,29 Euros |
| S'élevant désormais à 162.533,76 Euros | |

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) Euros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 132.533,76 Euros et les capitaux propres à 627.533,76 Euros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,1 €uros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés de la société.

DocuSigned by:
Louis LEPINE
D0F2F46B69DC428...

Louis LEPINE
Co-gérant

Signé par :
Yoann CUAZ
012F4D05663749B...

Yoann CUAZ
Co-gérant

DocuSigned by:
JEAN-PHILIPPE GONTIER
0325619F4B884E4...

Jean-Philippe GONTIER
Co-gérant

Compte de Résultat

	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	1 005 880,39		1 005 880,39	1 122 345,36
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	524 108,74		524 108,74	496 657,13
Chiffres d'affaires nets	1 529 989,13		1 529 989,13	1 619 002,49
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			17 655,66	16 837,25
Autres produits			16,60	715,54
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 547 661,39	1 636 555,28
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises			756 053,42	804 620,85
Variation de stock			10 441,54	51 402,59
Achats de matières premières et autres approvisionnements			117,02	91,75
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			234 909,41	232 211,16
Impôts, taxes et versements assimilés			19 317,91	16 679,98
Salaires et traitements			295 215,94	273 030,85
Charges sociales			93 143,39	80 872,16
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 955,95	6 606,72
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				14 105,59
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			304,31	5 666,20
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			1 415 458,89	1 485 287,85
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			132 202,50	151 267,43
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)			4 826,49	2 420,42
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			40,09	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			4 866,58	2 420,42
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 134,22	1 929,90
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			1 134,22	1 929,90
RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)			3 732,36	490,52
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)			135 934,86	151 757,95

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	352,55	3 689,91
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	352,55	3 689,91
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	873,12	10 475,60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	873,12	10 475,60
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	-520,57	-6 785,69
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	31 402,00	33 682,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 552 880,52	1 642 665,61
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 448 868,23	1 531 375,35
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	104 012,29	111 290,26
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Bilan Actif

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	3 824,04	3 824,04		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	21 864,30	21 864,30		
Fonds commercial (1)	474 000,00		474 000,00	474 000,00
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	865,64	865,64		
Autres	184 274,86	168 125,99	16 148,87	11 674,02
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	400,00		400,00	400,00
Créances rattachées à des participations	160 403,96		160 403,96	134 919,43
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
Prêts				
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	845 647,80	194 679,97	650 967,83	621 008,45
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	24 667,41		24 667,41	35 108,95
Avances et acomptes versés sur commandes	240,00		240,00	150,00
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	196 228,64	2 735,59	193 493,05	152 721,93
Autres créances	6 543,80		6 543,80	4 306,83
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	96 518,95		96 518,95	70 153,56
Charges constatées d'avance (3)	4 697,33		4 697,33	2 406,26
ACTIF CIRCULANT (II)	328 896,13	2 735,59	326 160,54	264 847,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	1 174 543,93	197 415,56	977 128,37	885 855,98
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé :)		300 000,00	300 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		30 000,00	30 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		223 521,47	142 231,21
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		104 012,29	111 290,26
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	657 533,76	583 521,47
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		57 338,01	85 330,97
Emprunts et dettes financières divers		19 214,93	10 507,06
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 619,41
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		84 538,66	55 923,59
Dettes fiscales et sociales		66 519,70	73 034,37
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		7 129,85	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		84 853,46	75 919,11
DETTES	(IV)	319 594,61	302 334,51
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	977 128,37	885 855,98
(1)	Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3)	Dont emprunts participatifs		

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 977 128,37 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 104 012,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/07/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06 ayant trait à la prise de d'option en matière de valorisation du fonds commercial, il a été décidé de considérer que la durée des avantages économiques futurs ne pouvait-être évaluées avec précision. En conséquence, la société a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement du fonds commercial.

Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser de provision.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 3 824 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL				

3.2 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 474 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL				

3.3 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.3.1 - Immobilisations brutes = 845 648 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	499 688			499 688
Immobilisations corporelles	174 710	10 431		185 141
Immobilisations financières	135 334			160 819
TOTAL	809 732	10 431		845 648

3.3.2 - Amortissements et provisions d'actif = 194 680 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	25 688			25 688
Immobilisations corporelles	163 036	5 956		168 992
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	188 724	5 956		194 680

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	3 824	3 824	0	3 ans
Concessions, brevets, licences	21 864	21 864	0	de 1 à 3 ans
Fonds commerce fusion 1fogenie	474 000	0	474 000	Non amortiss.
Matériel industriel	866	866	0	3 ans
Aai divers	45 196	45 196	0	de 5 à 10 ans
Aai la chatre	2 985	734	2 251	de 5 à 8 ans
Aai bourges	3 000	2 400	600	10 ans
Aai chateauroux	1 930	1 488	442	de 3 à 8 ans
Matériel de transport	79 140	69 695	9 445	de 3 à 7 ans
Matériel bureau & informatique	38 060	36 459	1 600	de 2 à 5 ans
Immos castel virtual racing	2 051	585	1 466	5 ans
Mobilier	11 913	11 569	344	de 3 à 8 ans
TOTAL	684 829	194 680	490 149	

3.4 - Etat des créances = 367 874 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	160 404		160 404
Actif circulant & charges d'avance	207 470	207 470	
TOTAL	367 874	207 470	160 404

3.5 - Provisions pour dépréciation = 2 736 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	14 391				2 736
Comptes financiers					
Total	14 391				2 736

3.6 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 604 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	4 604
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	4 604

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.7 - Charges constatées d'avance = 4 697 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 300 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300000	1,00	300 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300000	1,00	300 000

4.2 - Etat des dettes = 319 595 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	57 338	57 338		
Dettes financières diverses	19 215	19 215		
Fournisseurs	84 539	84 539		
Dettes fiscales & sociales	66 520	66 520		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 130	7 130		
Produits constatés d'avance	84 853	84 853		
TOTAL	319 595	319 595		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 37 012 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	39
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 244
Dettes fiscales & sociales	34 729
Autres dettes	
TOTAL	37 012

4.4 - Produits constatés d'avance = 84 853 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 529 989 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 005 880	65,74 %
Prestations de services	513 474	33,56 %
Produits des activités annexes	10 635	0,70 %
TOTAL	1 529 989	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 31 402 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	132 203		132 203
Résultat financier	3 732		3 732
Résultat exceptionnel	-521		-521
Participation des salariés			
TOTAL	135 414	31 402	104 012

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens	1	
Employés	5	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	0	
TOTAL	6	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 4 604 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières :	4 604
Int courus créance sci 1vestim(26781000000)	4 604
TOTAL	4 604

8.2 - Charges constatées d'avance = 4 697 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	4 697
TOTAL	4 697

8.3 - Charges à payer = 37 012 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	39
Intérêts courus(16880000000)	39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 244
Factures non parvenue(40810000000)	453
Prov honoraires(40811000000)	1 792
Dettes fiscales et sociales :	34 729
Dettes prov. congés payés(42820000000)	13 801
Primes à payer(42860000000)	10 500
Charges sur congés à payer(43820000000)	3 750
Ta libératoire(43860000000)	252
Cap ssi II(43861000000)	3 227
Cap ssi yc(43862000000)	3 198
TOTAL	37 012

8.4 - Produits constatés d'avance = 84 853 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000000)	84 853
TOTAL	84 853

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION